

I

La simplification de la syntaxe française

Je ne sais si beaucoup de nos lecteurs ont présent à l'esprit l'amusante description que fait Dickens du bourg d'Eatansville, où les partis politiques étaient si tranchés qu'on naissait "bleu" ou "jaune" et que les actes les plus simples de la vie devaient revêtir une de ces couleurs. Il y avait des auberges bleues et des auberges jaunes, des boutiques jaunes et des boutiques bleues. Lorsque les édiles "bleus" parlaient de recouvrir le marché, les Jaunes protestaient, indignés, contre une mesure si hautement réactionnaire, et quand les Jaunes proposaient de placer quelque part une nouvelle pompe, les Bleus à leur tour n'avaient pas assez d'anathèmes pour une motion qui sentait si fort la révolution.

Je ne sais pourquoi j'y pensais en lisant ce que disent les journaux, — les grands journaux — à propos de l'arrêté ministériel qui simplifie l'enseignement de la syntaxe dans les établissements de l'Etat, et je me demandais si vraiment nous allions avoir une orthographe "bleue" et une orthographe "jaune". On n'y eût pas marqué, à Eatansville. Restons-y, s'il vous plaît, pour que je puisse dire ce que je pense, car je me garderais bien d'écrire ici rien qui ressemble à de la politique, et la Direction de l'*Ecole française* m'en voudrait. — Si donc j'écrivais dans un journal "bleu" d'Eatansville, je dirais que l'arrêté ministériel n'est pas sans ressemblance avec un ukase et qu'en France, au temps qu'on appelait "du bon plaisir", le tout-puissant Cardinal remettait à l'Académie le soin de régler les questions littéraires. Je ne dirais que cela.

Mais ce que je pense encore et pourrais dire ici comme à Eatansville, c'est que si l'arrêté ministériel a pour résultat d'inspirer à certaines jeunes personnes de la nuance bleue le désir d'approfondir l'étude de la grammaire et de perfectionner leur orthographe, je n'y verrai pas d'inconvénient. Même si quelque simplification officielle de l'arithmétique les poussait à en prendre une teinture un peu plus forte que celle qu'elles reçoivent, un tel arrêté aurait du bon... à ce point de vue. Et pour revenir tout à fait à Paris, et parler sans apologie, examinons, s'il vous plaît, la chose, sans parti pris, comme on devrait le faire pour toutes les questions de pur enseignement.

Il ne s'agit, remarquons-le, que de tolérances. Nous demeurons libres de faire connaître à nos élèves la beauté de distinctions telles que : la gelée de *groseille* et la confiture de *groseilles de Bar*. — Ayons toute reconnaissance pour cette liberté. — Mais n'en abusons pas, et sacrifions résolument le cas de *groseille* et autres de même acabit.

Mon idée personnelle (j'espère bien que personne ne va m'anathématiser comme *jaune*) aurait été d'adopter complètement les tolérances pour les écoles et de n'y plus enseigner les règles visées par l'arrêté ; mais de conserver dans les cours, institutions et pensionnats, notre enseignement grammatical ordinaire, que je suppose dégagé de toute subtilité.

On m'a fait observer avec beaucoup de sagesse que tout arrive en France — La Rochefoucauld ne le disait-il pas en montant dans le carrosse de Mazarin après la Fronde ? — on m'a fait observer, donc, qu'il pourrait arriver un